



# ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

## Francophonie - enseignement du français à l'étranger

Question écrite n° 6599

### Texte de la question

M. Rodrigue Kokouendo interroge M. le ministre de l'éducation nationale sur l'enseignement du français à l'étranger, en particulier en Afrique. Lors de son déplacement à Ouagadougou le 28 novembre 2017, le Président de la République a appelé à renforcer la coopération universitaire avec l'Afrique, afin de mieux accompagner la jeunesse africaine. Il a également souligné l'importance de rétablir une « francophonie conquérante ». L'Organisation internationale de la francophonie (OIF) estime qu'en 2050, l'Afrique pourrait rassembler près de 85 % des francophones (contre 12 % pour l'Europe). Le nombre de francophones dans le monde devrait également passer de 274 à 700 millions. Il est donc essentiel que la francophonie soit l'un des majeurs aspects du renforcement de la coopération culturelle et universitaire avec l'Afrique. Aujourd'hui, les moyens alloués à l'enseignement du français à l'étranger demeurent en-deçà des enjeux de demain. Toutefois, des initiatives pourraient être envisagées, telles que l'envoi de jeunes volontaires français en Afrique pour enseigner le français, ce qui permettrait également, dans une certaine mesure, d'apporter de nouvelles solutions pour lutter contre le chômage en France. Dans cette perspective, il souhaite savoir quelles initiatives et quels projets le Gouvernement entend mettre en œuvre pour contribuer au rayonnement de la francophonie en Afrique.

### Texte de la réponse

Les objectifs du Gouvernement français en matière de francophonie ont été exposés par le Président de la République dans son discours intitulé « L'ambition pour la langue française et le plurilinguisme », prononcé à l'Institut de France le 20 mars 2018. Le Président de la République souhaite que la France, dans l'action qu'elle mène à l'international, réaffirme son engagement fort pour l'éducation, en investissant dans le cadre du Partenariat mondial pour l'éducation, mais aussi dans son aide bilatérale pour l'éducation, l'éducation des jeunes filles en particulier en Afrique, et tout particulièrement au Sahel. Il a rappelé que la formation des maîtres constitue une priorité. Il importe de continuer à accompagner à cet égard toutes les initiatives d'appui à une éducation de qualité en France, accessible à toutes et tous et en particulier par le déploiement à tous les pays d'Afrique francophone du Programme d'accompagnement des enseignants réalisé en lien avec les agences de l'OIF, et la création d'un fonds pour améliorer l'accessibilité aux ressources pédagogiques. Le ministère français de l'Éducation nationale et ses opérateurs proposeront des dispositifs innovants de formation initiale et continue et renforceront leurs actions bilatérales menées par les ambassades. La stratégie française pour la francophonie s'appuiera sur des initiatives telles que la mise en place d'un volontariat international pour le français à destination des pays prioritaires et le doublement du nombre de missions du service civique sur cet enjeu, ainsi que par une aide à la Fédération internationale des professeurs accompagnée par l'OIF pour œuvrer dans ce cadre. Le Président de la République souhaite donner un élan nouveau aux lycées français (500 établissements dans le monde accueillant 350.000 élèves), qui constituent la colonne vertébrale de notre offre d'enseignement à travers le monde. Il sera consolidé, dynamisé pour garantir sa pérennité et répondre à la demande croissante. Des pôles régionaux de formation seront créés pour former les nouveaux enseignants et des partenariats seront noués pour que, dans les systèmes éducatifs étrangers, le français soit davantage et mieux enseigné. Pour

accompagner le développement des filières bilingues francophones, la mission de l'Agence pour l'enseignement français à l'étranger en la matière sera renforcée. L'objectif est qu'en 2022, le réseau des écoles proposant des sections bilingues francophones de qualité portant le label France Education regroupe 500 établissements contre les quelque 209 actuellement. Des mesures seront prises également dans le domaine de l'enseignement supérieur afin que nos établissements s'implantent hors de nos frontières et se regroupent dans des campus, comme par exemple au Maroc, au Sénégal, en Tunisie avec la future université franco-tunisienne de l'Afrique et de la Méditerranée. Il s'agit de doubler le nombre d'élèves en 2022 dans ces formations. La France devra également accroître le nombre d'étudiants étrangers sur son territoire et le nombre de ceux qui viennent des pays émergents doublera. Un plan d'ensemble pour l'accueil des étudiants étrangers sera présenté début 2019. Une Maison des Etudiants francophones sera créée à la Cité internationale universitaire de Paris.

## Données clés

**Auteur :** [M. Rodrigue Kokouendo](#)

**Circonscription :** Seine-et-Marne (7<sup>e</sup> circonscription) - La République en Marche

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 6599

**Rubrique :** Langue française

**Ministère interrogé :** [Éducation nationale](#)

**Ministère attributaire :** [Éducation nationale](#)

## Date(s) clé(s)

**Question publiée au JO le :** [20 mars 2018](#), page 2251

**Réponse publiée au JO le :** [16 octobre 2018](#), page 9341